



## Trop gentil, arnaqué, menacé

Par **tralala**, le **08/02/2011** à **21:11**

Bonjour,

J avais une difficulté financière et étais dans l obligation d emprunter 5500e à un ami en contre parti, j effectuais quelques travaux chez lui ( peinture, pose parquet, pose carrelage...)

Je me suis rendu compte que les travaux que j avais effectué dépassait déjà largement la somme empruntée! Mais mon ami me disait que je lui devais encore 3/4 de la somme!il m a obligé à payer ! J ai payé encore et actuellement, il exige encore que je paie les 3/4 de la somme! Je commence à comprendre qu il profite vraiment de ma gentillesse!!

Par contre, je ne connais pas la loi! Il me menace de porter l affaire en justice! Que dois je faire? J ai jamais eu affaire à la justice!

Merci beaucoup de m avoir lu et j espere que j obtiendrai une reponse de la part de personne compétente!

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **23:01**

Avez-vous signé une reconnaissance de dettes ?

La somme a été prêtée sous quelle forme (chèque, espèce) ?

Répondez-lui, que vous allez vous retourner contre lui pour travail dissimulé

Par **francis050350**, le **18/03/2011** à **15:38**

Bonjour ,

Ne vous inquiétez pas effectivement c'est votre pseudo créancier qui risque le plus de problèmes.